
[Val-d'Oise, retour au calme !](#)

Retour au calme dans le Val-d'Oise !


Vendredi 1er février :

Pas de vigilance particulière.

Le ramassage scolaire est à nouveau autorisé dans le Val-d'Oise.

Jeudi 31 janvier :

Des chutes de neige faibles et éparses sont attendues en fin d'après-midi (cumul de 1 à 3 cm localement) avant un redoux en soirée. Adaptez votre vitesse, facilitez le passage des engins de dégivrage et tenez vous informés.

 Baisse des températures (entre -2 et -4 degrés) et phénomènes verglaçants attendus : l'astreinte va de nouveau être déclenchée avec un salage au niveau des grands axes à partir de 4h du matin. Les espaces devant les écoles et leurs accès seront vérifiés et dégagés à partir de 6h matin. Nous essayerons également de faire de même au niveau des accès des équipements publics (gare, centre ville...) et les équipes de 6h reprendront le relais.

Mercredi 30 janvier :

L'astreinte pour le salage a repris ce matin à 3h30 avec à nouveau le salage des grands axes et interventions autour des équipements publics et axes secondaires jusqu'à l'arrivée des équipes du service de renfort à 6h.

?? Levée de l'interdiction de circulation sur les réseaux routiers nationaux et départementaux pour les poids lourds de + de 7,5T. Les PL peuvent désormais circuler.

Mardi 29 janvier :

L'astreinte a démarré à 21h30 avec le salage des grands axes et des routes en dénivelées.

??Restez informés [ici](#) et [ici](#) !

Prenez connaissance des consignes de sécurité pour la conduite en

cas de neige ou de verglas :

La Ville se mobilise contre les intempéries

Nos interventions en salage et en déneigement démarrent en priorité par les grands axes de circulation ensuite sur les axes secondaires menant aux différents quartiers et ensuite quand cela est possible à l'intérieur des quartiers. Toutes les entrées des groupes scolaires et les passages piétons sont salés manuellement.

Il appartient ensuite à chaque riverain de déneiger devant le linéaire de trottoir qui longe sa propriété. La préfecture rappelle d'ailleurs que : « Se protéger et protéger les autres des chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant son domicile ».

[Ma mairie](#)

[Cadre de vie](#)

Publié le 29/01/2019